

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 15 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Magalie Robert, Maire.

Étaient présents : Magalie ROBERT, Jean-Louis MÉJANE, Romain PRYLOUTSKY, Julien DOUSSINEAU, Sandra PERCHERON – Adjoints ; Léon GOHIER, Jérémie RODRIGUÉS, Barbara DRUENNE.

Étaient excusés : Gilles PERCHERON (pouvoir à Magalie ROBERT), Olivier BOURGNE (pouvoir à Jérémie RODRIGUÉS) et Marc PLESSIS (pouvoir à Barbara DRUENNE).

Absent : Philippe MAISONS

Monsieur Jérémie RODRIGUÉS est nommé secrétaire de séance.

Le quorum (6) est atteint (8).

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du PV du 17 juin 2025,
- Chartres Aménagement : rapport annuel SPL
- Chartres Métropole : mission régulation des pigeons,
- Dissolution AFR,
- Questions Diverses.

Délibérations adoptées :

- Chartres Aménagement, rapport annuel SPL,
- Chartres Métropole – mission régulation des pigeons,
- Dissolution AFR.

APPROBATION DU PROCÉS-VERBAL DU 17 JUIN 2025

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

CHARTRES AMÉNAGEMENT – RAPPORT ANNUEL SPL

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis par leur représentant au conseil d'administration ou en assemblée spéciale de la société publique locale dont la collectivité est actionnaire.

La commune de Boisville la Saint Père a désigné pour la représenter au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Chartres aménagement dont elle est actionnaire, Monsieur Romain Pryloutsky qui présente le rapport annuel de la SPL Chartres aménagement, joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport présenté par son représentant au sein du conseil d'administration – de l'assemblée spéciale, et après en avoir débattu, adopte le présent rapport à l'unanimité.

CHARTRES MÉTROPOLE – MISSION DE RÉGULATION DES PIGEONS

En tant qu'acheteur public, la commune de Boisville la Saint Père doit conclure, pour son fonctionnement, des marchés / accords-cadres pour réaliser des missions de régulation des pigeons.

La Ville de Chartres et Chartres Métropole ont contractualisé une convention de groupement de commande dans ce domaine. Afin de permettre la réalisation d'économies d'échelle, la commune de Boisville la Saint Père souhaite rejoindre celui-ci.

Ce groupement de commande permettrait d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des offres plus compétitives.

Le groupement concerne les missions de gestion des pigeons. Cela inclut la capture des pigeons vivants sur les propriétés de chaque membre : mise à disposition des cages ou de toutes autres installations de capture, montage et démontage, suivi, entretien, nourrissage, abreuvage et nettoyage des installations de capture, retrait régulier des pigeons vivants et prise en charge de ceux-ci.

La convention constitutive précise les modalités de fonctionnement du groupement. Elle stipule que Chartres Métropole sera coordonnateur et détermine ses fonctions. Les membres du groupement autorisent le représentant du coordonnateur à signer le(s) marché(s) et accord(s)-cadre(s) dans le respect des éléments de collaboration décrits dans la convention. La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Il prend en charge les frais liés au fonctionnement du groupement dans le cadre de la passation du/des marché(s) et accords-cadres.

Le groupement est semi-intégré, ce qui implique que chaque membre du groupement sera chargé d'émettre, pour les besoins qui le concernent, les bons de commande ou ordre de service demandant l'exécution des prestations au titulaire du marché ou de l'accord-cadre, de procéder à la vérification des prestations et/ou fournitures et à leur admission, aux paiements de factures et tout autre acte lié à l'exécution technique et financière du/des marché(s) et accords-cadres.

D'autres membres pourront adhérer avant le lancement de chaque consultation.

La convention est conclue pour une durée de six ans à compter du 12 février 2025 (date de la notification entre les membres créateurs du groupement de commandes). La convention est tacitement renouvelable une fois, par reconduction tacite pour une durée équivalente à la durée initiale précitée (6 ans).

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes semi-intégré portant sur des missions de régulation des pigeons ; la convention de groupement de commande semi-intégré portant sur des missions de régulation des pigeons ; et autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

DISSOLUTION AFR

Vu l'arrêté préfectoral portant dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de Boisville la Saint Père du 25 juillet 2025,

Vu l'excédent de fonctionnement de 11 015.87€, constaté au 31/12/2024,

Vu l'excédent d'investissement de 837.07€, constaté le 31/12/2024,

Vu la balance comptable au 31/12/2024 qui affiche un résultat de clôture de 11 852.94€

Considérant que le budget AFR n'a plus d'activité et que la totalité des opérations ont été soldées,
Les membres du conseil municipal, constatent les résultats :

- Excédent de fonctionnement de 11 015.87€,
- Excédent d'investissement de 837.07€,

Et décident à l'unanimité : Le transfert des comptes de résultats, (excédent de fonctionnement et d'investissement) au budget de la commune de Boisville la Saint Père et de prononcer la dissolution du budget AFR de Boisville la Saint Père, au 31/12/2024.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Julien Doussineau informe que :

- la convention signée avec Nordex en 2015, pour l'entretien des chemins d'accès aux éoliennes n'était pas en reconduction tacite. De ce fait, Nordex ne veut pas régler les 3 dernières années. Une demande va être faite à ERG le nouveau propriétaire de parc éolien.
- une proposition a été faite à la commune pour l'installation d'un distributeur de baguettes, alimenté par la boulangerie de Prunay le Gillon et géré par le bar de Prunay le Gillon. Un sondage va être fait auprès des Boisvillois.

Madame le Maire informe que :

- la licence IV du bar est à vendre 6 000€ et propose que la commune la rachète afin de ne pas la perdre. Le conseil est d'accord à l'unanimité.
- une réunion concernant la première phase du lotissement les jardins de la Liberté a eu lieu et montre le projet au conseil municipal.
- le géomètre du CAUE est venu étudier l'état de la toiture de l'église. Des travaux sont à prévoir mais rien d'alarmant.

Monsieur Jean-Louis Méjane informe que :

- un devis pour l'installation d'une VMC dans la bibliothèque afin d'assainir le bâtiment qui est très humide malgré les travaux de réfection de la toiture et de changement des menuiseries. Le devis est de 980€ HT.
- L'Anervedel propose de faire un devis pour la pose de la clôture sur les terrains à côté du château d'eau.
- un filet va être posé au stade derrière les buts et les arbres vont être taillés.

Monsieur Jérémy Rodrigués rapporte les questions transmises par Monsieur Olivier Bourgine excusé, ce soir :

- le stationnement gênant, 36 rue de la Vigne perdure. Madame le Maire répond que le véhicule est stationné en partie sur le trottoir et ne gêne pas la circulation. Le propriétaire ne peut pas rentrer son véhicule dans la cour.
- le marquage signalétique au sol, dans Chevannes et Boisville s'efface. Des réimpressions sont faites régulièrement.
- est-ce que la commission des travaux existe encore ? Monsieur Jean-Louis Méjane confirme que la commission des travaux existe encore.
- qu'en est-il de la campagne de thermographie aérienne ? une programmation est prévue sur le dernier trimestre 2025.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Magalie ROBERT

Le secrétaire de séance,
Jérémy RODRIGUÉS